

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
7/10/2013	14/10/2013	2013-1217

1. Intitulé du projet

Création d'une liaison entre les RD 32 et 33 sur le territoire de la Commune de BERLAIMONT - Opération AVI006 du PRD

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°d	Toutes routes de longueur inférieure à 3 km.
6°e	Giratoire de surface > 0,4 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Création d'une route départementale de liaison entre les RD 32 et 33, sur une longueur de 1,7 km. Cette route empruntera sur environ 1 km un chemin communal existant. Le raccordement à la RD 33 nécessite la création de 700 m de voie nouvelle à travers des pâtures. Des bandes cyclables seront créées le long de cet aménagement neuf.

La jonction à la RD 33 se fera à l'aide d'un carrefour giratoire.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs sont multiples :

- 1 : détourner une partie du trafic de transit du centre de Berlaimont (notamment au niveau des usines Ackers,...),
- 2 : améliorer la sécurité des usagers des RD et la qualité de vie des riverains des voies délestées,
- 3 : faciliter le cheminement des deux roues le long de la voie nouvelle,
- 4 : sécuriser l'entrée de Berlaimont sur la RD 33.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux envisagés consistent en :

- le renforcement et élargissement de la chaussée existante de la rue Achille Delhaye prolongée par un chemin non revêtu (comble du Pré Piemard), portée à 7 m de largeur sur environ 1 km,
- le dévoiement en extrémité du chemin rural par la création d'une voie nouvelle de 7 m de large avec une structure hors gel, sur une longueur de 700 m,
- la création d'un giratoire de 23 m de rayon extérieur en raccordement à la RD 33,
- la création d'un aménagement de type bandes cyclables bilatérales le long du giratoire et de la voirie neuve,
- la création de fossés et d'un bassin de tamponnement en extrémité Nord du giratoire.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Aucune augmentation globale de trafic n'est attendue : c'est à dire que le trafic délesté au centre de Berlaimont se reportera sur cette nouvelle RD.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une procédure de Déclaration d'Utilité Publique en vue d'acquérir les terrains nécessaires (ou négociations amiables si possible).

Une procédure d'autorisation au titre de la loi sur l'eau est également

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration d'Utilité Publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur du projet :	1 700 m
Largeur de la voirie existante :	de 5,5 à 6,4 m
Largeur de la voirie future :	7 m
Largeur des bandes cyclables :	1,80 m de chaque côté
Superficie globale de l'opération :	4,8 ha
Superficie des emprises supplémentaires :	3 ha
Superficie totale du giratoire (y compris accotements, fossés et aménagements cyclables) :	0,6 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Berlaimont
de l'intersection de la rue
Achille Delhaye avec la rue du
pont des moines (RD 32) à la
rue de la tête noire (RD 33).

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 3° 48' 36" E Lat. 50° 11' 49" N

Point d'arrivée : Long. 3° 47' 23" E Lat. 50° 12' 09" N

Communes traversées :

BERLAIMONT

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Chaussée et dépendances de chaussée (accotements, trottoirs, fossés existants), cultures, pâtures et prairies mésophiles, haies bocagères.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- Schéma de Cohérence Territoriale Sambre-Avesnois, en cours d'élaboration, approbation prévue en décembre 2013.
- Plan d'Occupation des Sols de Berlaimont, approuvé le 13 octobre 2004 (le projet est situé pour partie en zone à vocation d'activités et en zone à vocation agricole),
- SDAGE Artois-Picardie.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à cheval dans 2 ZNIEFF de type 2 et une ZNIEFF de type 1 : ZNIEFF de type 2 n°81 : Plaine alluviale de la Sambre en amont de Bachant ; ZNIEFF de type 2 n°2 : Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées ; ZNIEFF de type 1 n°2-01 : La forêt domaniale de Mormal et ses lisières.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le Parc Naturel Régional de l'Avesnois.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PERI de la Sambre a été approuvé le 12/02/1993 sur la commune. La zone d'étude est située en zone blanche. Le PERI ne constitue pas une contrainte pour le projet.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trois sites pollués (BASIAS) sont inventoriés à proximité du projet. Il s'agit des sites de la société Akers, des Aciéries et Fonderies de la Haute Sambre et de Focast Bail, décharge interne recevant des sables de fonderie et des résidus. Ces sites sont aujourd'hui surveillés et/ou font l'objet de restrictions d'usage.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SIC FR 3100509 "Forêt de Mormal et bois l'évêque, Bois des Lanières et plaine alluviale de la Sambre" à 2 km
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Eglise Saint Michel classée monument historique n° 53 et située à 650 m

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déblais (produits de chaussée) : 23000 m3 Terre végétale : 4000 m3 Démolition d'immeubles et de dépendances : 1
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les principaux matériaux se retrouveront dans les couches de chaussée (granulats de carrière et % de réemploi de matériaux issus d'autres chantiers) : - forme / remblais (matériaux non traités) : 20 000 m3 - fondation / base (matériaux de carrières traités) : 10 000 m3 - produits hydrocarbonés : 1900 m3
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des arrachages de haies et d'arbres seront nécessaires, mais limités aux tronçons strictement impactés. En compensation, il est prévu la plantation de part et d'autre de la voie nouvelle d'un linéaire supérieur aux arrachages. Le plan des plantations sera élaboré en concertation avec le Parc Naturel Régional de l'Avesnois qui définira les essences.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit l'acquisition d'environ 3 ha de parcelles agricoles ou de prairies situées le long de la RD et destinées à la voie nouvelle, les bandes cyclables et les dépendances routières (accotements fossés, bassins, ...).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PPRI de la Sambre est opposable depuis 1996. La zone d'étude n'est pas affectée par le risque de remontée de nappe phréatique, ni par le risque de retrait-gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va "déplacer" du trafic, et donc augmenter le bruit sur le tronçon à aménager et diminuer celui subi en centre ville.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il faut noter que sur le tronçon à aménager, seules quelques habitations (corons) sont présentes sur la rue Achille Delhaye (habitations déjà concernées par le trafic poids lourds alimentant la zone) et deux habitations le long de la RD 33 (rue de la tête Noire). Le site est concerné par des nuisances sonores issues principalement de la voie ferrée située à proximité (Ligne Five-Hirson).
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	X	<input type="checkbox"/>	Signalisation du carrefour giratoire.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X	<input type="checkbox"/>	Dans le secteur où le projet reprend la plate forme existante, le rejet continuera de s'effectuer dans le réseau structurant existant. Dans le secteur en voie nouvelle, un nouveau réseau d'assainissement sera créé. Les eaux pluviales seront collectée dans un réseau de fossés végétalisés équipés de redans permettant un stockage. L'ensemble de ces fossés se rejettera, le cas échéant, dans un bassin de rétention (essais d'infiltration négatifs) avant rejet limité à 2 l/s/ha au milieu naturel. Ces dispositions seront précisées dans le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau en cours d'élaboration.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	Le chantier est susceptible d'engendrer un certain nombre de déchets. Ces déchets seront identifiés et feront l'objet d'une traçabilité.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X	<input type="checkbox"/>	Le projet va modifier le paysage bocager vu de la RD 33 depuis Locquignol. Des haies seront cependant replantées le long de l'aménagement (voie nouvelle) afin de permettre une bonne intégration paysagère du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X	<input type="checkbox"/>	Modifications pour les activités agricoles par diminution des surfaces exploitées, sans modification significative du fonctionnement des exploitations.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une étude d'impact menée en 2007 et comportant une expertise réalisée sur 3 mois avait conclu à :

- des effets bénéfiques sur les conditions de circulation et de transit entre la RD 32 et la RD 33, la sécurité des usagers et riverains, les nuisances subies par les riverains en centre ville, les déplacements des modes doux;
- des impacts négatifs sur le ruissellement et l'imperméabilisation des sols, mais compensés par de lourds investissements en matière de rétention / tamponnement / traitement avant rejet;
- des impacts sur les exploitations agricoles très limités, de même que sur le paysage, compte tenu du tracé qui reprend en grande partie un chemin existant et de l'effet de coupure existant constitué par la voie ferrée;
- des impacts très limités sur le milieu naturel, compte tenu de la sensibilité du site et de sa faible potentialité.

Toutefois, pour compléter cette étude et suite à la réforme des études d'impact, une expertise faune / flore a été effectuée en 2012 / 2013 sur un cycle complet afin de préciser "les potentialités du site" et la présente demande d'examen au cas par cas complète la procédure.

Cette dernière expertise met en évidence des enjeux faibles à forts liés aux habitats (haies et prairies mésophiles), et des enjeux faibles à moyens pour la faune et la flore.

Compte tenu des impacts cités ci-dessus (positifs et négatifs), du fait que l'arrachage de haies sera limité et compensé, que les habitats ne font l'objet d'aucune contrainte réglementaire, qu'aucune espèce floristique protégée ou patrimoniale n'a été mise en évidence sur le tracé, une procédure d'étude d'impact n'apparaît pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'usages du sol - PLU et action départementale ENS ; - Occupation des sols et activités ; - Réglementaire Milieux naturels ; - Patrimoine architectural, archéologique, historique et paysager ; - Risques naturels et technologiques ; - Enjeux hydrologiques ; - ARCH.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Avesnes-sur-Helpe

le. 14/10/2013

Signature



Plan Routier Départemental 2011-2015

Programme Opérationnel

► Opération n° AVI 006

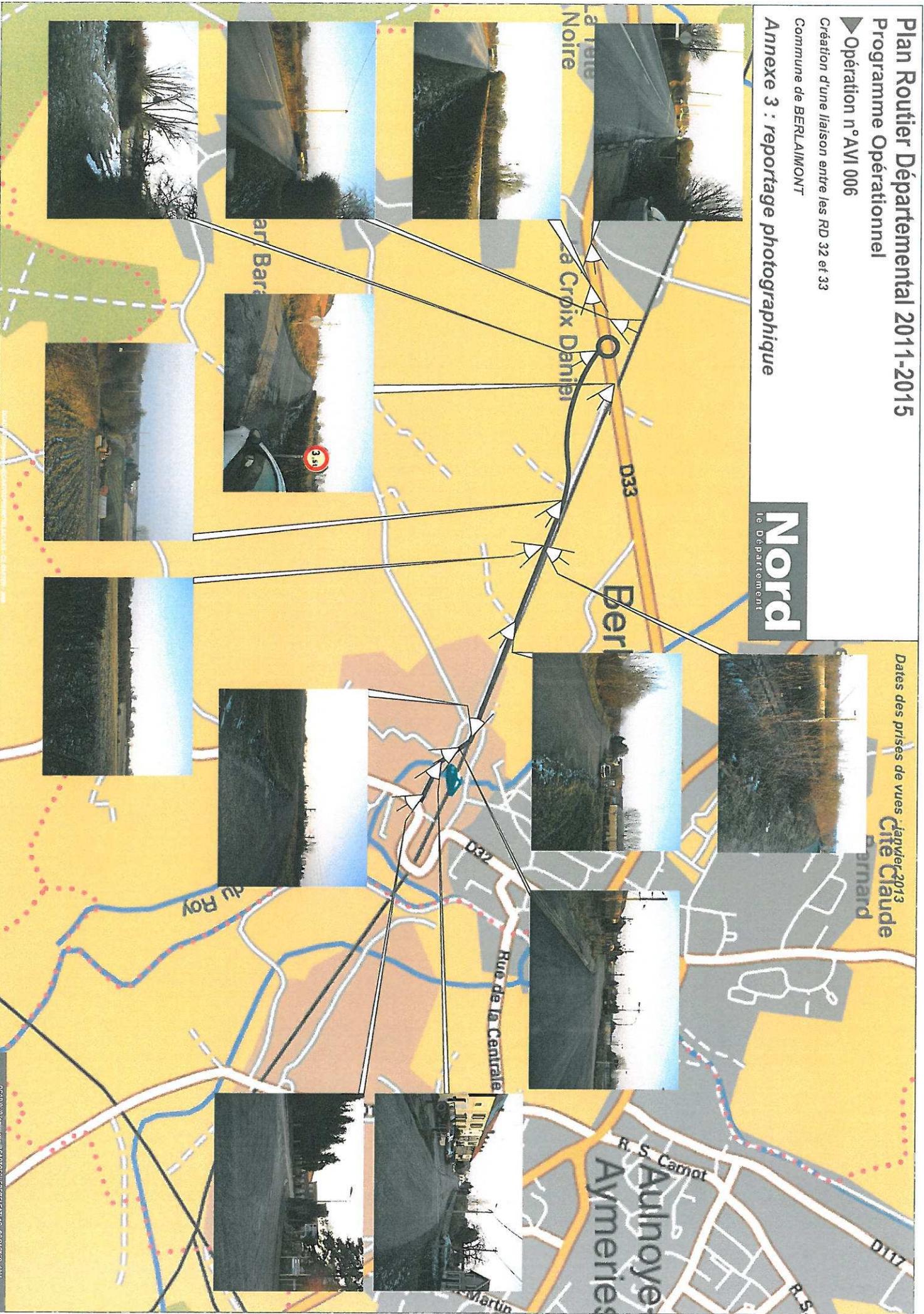
Création d'une liaison entre les RD 32 et 33

Commune de BERLAIMONT

Annexe 3 : reportage photographique

Nord
le Département

Dates des prises de vues : **janvier 2013**
Cité Claude Bernard



Plan Routier Départemental 2011-2015

Programme d'études

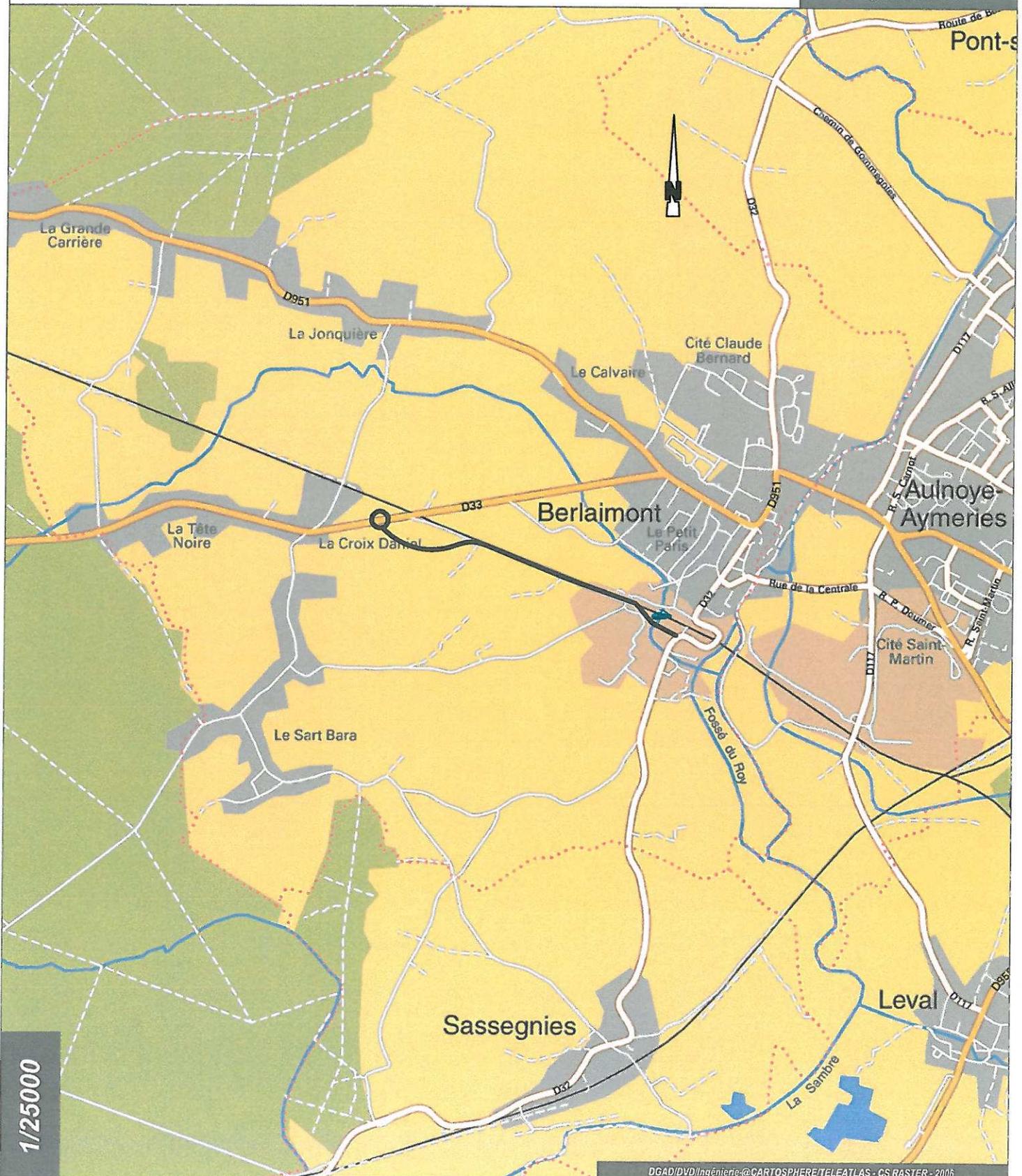
► Opération AVI 006

Création d'une liaison entre les RD 32 et 33

Commune de BERLAIMONT

ANNEXE 2 : Plan de situation

Nord
le Département



1/25000

